



*Signataires : Skender Salihi, Thierry Cerutti, Ana Roch, Danièle Magnin,
Stéphane Fontaine, Gabrielle Le Goff, Arber Jahija*

Date de dépôt : 10 février 2025

Proposition de motion

pour le confort des animaux et du personnel de la SPA

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que des témoignages récents révèlent des maltraitements animales et des négligences au sein de la Société genevoise pour la protection des animaux (*ci-après : SPA*) ;
- que ces maltraitements incluent des violences physiques telles que des coups portés aux animaux, l'utilisation de colliers étrangleurs interdits par la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) et des conditions de vie inadaptées ;
- que des dysfonctionnements internes tels que le sous-effectif chronique, la surcharge de travail et un climat de travail toxique ont été rapportés, notamment une homophobie agressive ;
- que ces problèmes entravent également le bon fonctionnement des adoptions et la prise en charge des animaux, certains n'étant pas nourris ou traités à temps ;
- que la SPA gère pourtant une trésorerie de plusieurs millions de francs ;
- que la situation a conduit au licenciement du directeur et d'un responsable, sans pour autant résoudre les problèmes structurels,

invite le Conseil d'Etat

- à diligenter une enquête indépendante – par le biais de l'OCIRT, par exemple, et non le SCAV, qui porte une responsabilité – et approfondie

sur la gestion de la SPA en vérifiant les conditions de vie des animaux et les conditions de travail du personnel ;

- à imposer des mesures correctives immédiates pour assurer le respect de la loi fédérale sur la protection des animaux et des règles sur le droit du travail, notamment l'interdiction de la discrimination et de l'homophobie (*art. 261bis du CP*) ;
- à assurer que des fonds suffisants et bien gérés soient alloués pour renforcer les effectifs et améliorer les conditions de travail ;
- à mettre en place un système de suivi régulier avec des contrôles inopinés pour s'assurer que ces mesures sont appliquées de façon durable ;
- à garantir la transparence des décisions concernant les euthanasies et à s'assurer que ces pratiques respectent les standards éthiques et légaux ;
- à placer la SPA sous curatelle administrative pendant la durée des investigations, afin d'assurer une gestion neutre et transparente.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La situation actuelle à la SPA de Genève est symptomatique de défaillances profondes tant dans la gestion des ressources que dans le respect des missions fondamentales de l'institution.

La SPA, dont la vocation première est de protéger et de soigner les animaux, se trouve aujourd'hui au centre de graves accusations de maltraitance et de négligence. Ces dérives, corroborées par des témoignages multiples d'anciens employés et de bénévoles, révèlent des pratiques inacceptables : usage de colliers étrangleurs, violences physiques, conditions de vie précaires pour les animaux, et décisions d'euthanasie prises dans des conditions discutables.

Par ailleurs, le personnel subit une pression constante due à un sous-effectif chronique et à une surcharge de travail insoutenable. Ce climat délétère nuit non seulement à la santé mentale et physique des employés, mais compromet également la qualité des soins prodigués aux animaux. Le turn-over important, les burn-outs et les licenciements abusifs témoignent d'une gestion interne défaillante et d'un environnement de travail toxique.

Malgré une trésorerie de plusieurs millions de francs, la SPA ne parvient pas à allouer les ressources nécessaires pour pallier ces manquements. Cette mauvaise gestion financière soulève des questions sur la transparence et l'efficacité de l'administration actuelle. Le licenciement du directeur et d'un responsable, bien que nécessaire, ne saurait suffire à résoudre les problèmes structurels profonds qui affectent l'institution.

Le placement de la SPA sous curatelle administrative est une mesure indispensable pour garantir une gestion neutre, impartiale et transparente durant les investigations. Cette curatelle permettra de suspendre les décisions potentiellement nuisibles et d'assurer que les recommandations issues de l'enquête soient effectivement mises en œuvre.

Le Conseil d'Etat est donc appelé à intervenir de manière urgente et décisive pour rétablir la confiance du public dans cette institution essentielle. Il en va non seulement du bien-être des animaux, mais aussi de la protection des droits des employés et de la crédibilité des engagements de notre canton en matière de protection animale.

Pour ces motifs, le groupe MCG vous prie de bien vouloir faire bon accueil à la présente proposition de motion.